



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 328 bis

Publié le 5 novembre 2019

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°4 du 5 novembre 2019 portant modification de la composition des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°172 / 2019 portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant désaffectation d'une partie de la parcelle AT 308 et des bâtiments s'y trouvant (bâtiment F et H) du lycée professionnel du Pays de Saint-Omer – site Monsigny à Saint-Omer (62)

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 4 du 5 novembre 2019
portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Somme**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2018 portant nomination de la composition des membres conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 23 janvier 2018, 14 février 2018 et 10 octobre 2019 ;

Vu les désignations formulées par la CGT.

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 8 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

" Article 1

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation
Confédération Générale du Travail (CGT)**

Suppléants :

Monsieur Karim GRIB (siège vacant)

Madame Sandra MICKOVA (siège vacant) "

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 5 novembre 2019

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 05 novembre 2019

Service du Contrôle des Activités Maritimes

**Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

ARRÊTÉ n° 172 / 2019

**Portant modification de la composition des membres, avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime
du Grand Port Maritime de Dunkerque**

- VU** le Code des transports ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 55-R-2000 modifié du 16 novembre 2000, instituant l'assemblée commerciale du pilotage du port de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 122/R/2004 modifié du 29 juillet 2004 portant règlement local de la station de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 106 / 2017 du 10 novembre 2017 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station du pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la région hauts-de-France du 20 mai 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - mer du Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 754 / 2019 du 22 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 106 / 2017 du 10 novembre 2017 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station du pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque est modifié comme suit :

À compter du 1er décembre 2017, les membres délibérants de l'Assemblée Commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

titulaire : M. Eric DUJARDIN (Société MARFRET)

suppléant : M. David FONTAINE (CMA/CGM)

titulaire : M. Jérôme CHRISTIAEN (LEMAIRE-V-SHIPPING, représentant SEATRADE)

suppléant : M. Emmanuel FACHE (HAPAG LLOYD)

b) Représentant les autres usagers du port :

titulaire : M. Florent MASSART (SEA INVEST SHIPPING AGENCY)

suppléant : M. Xavier DEWYNTER (TDH SHIPPING)

titulaire : M. Christophe DELGRANGE (CURRIE NORD)

suppléant : M. Jérôme PLANCKEEL (AGSM)

c) Représentant la station de pilotage de Dunkerque :

titulaire : M. Julien LEMESRE (président du syndicat)

suppléant : **M. Yann FOURNIER**

titulaire : M. Christophe PLEUVRET

suppléant : M. Charles PLEINTEL

d) Représentant le Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Dunkerque :

titulaire : **Mme Laurence JACQUES**

suppléant : M. Stéphane RAISON

titulaire : M. Jean-Yves FREMONT

suppléant : M. Eric SOREL

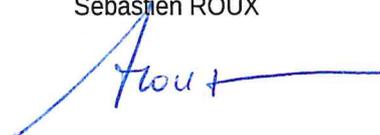
Article 2 : L'arrêté 106/2014 du 12 novembre 2014 est abrogé.

Article 3 : Les membres avec voix délibérative étant nommés pour une période de 3 ans, leur mandat sera échu à la date du 1er décembre 2020.

Article 4 : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

pour le préfet de la région Hauts-de-France et par délégation,

L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche-Est – Mer-du-Nord
Sébastien ROUX



Copies à :
DDTM 59 / DML
DGITM/DST/PTF2
Préfecture - SGAR HDF
Membres de l'assemblée
Dossier SCAM

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région
Hauts-de-France

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Plateforme régionale
d'appui juridique

Arrêté portant désaffectation d'une partie de la parcelle AT 308 et des bâtiments s'y trouvant (bâtiment F et H) du lycée professionnel du Pays de Saint-Omer – site Monsigny à Saint-Omer (62)

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2019 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu la délibération du 2 novembre 2015 du conseil régional des Hauts-de-France et le courrier du 29 mai 2019 de la Région Hauts-de-France, sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation d'une partie de la parcelle AT 308 d'une surface d'environ 630 m² du lycée professionnel du Pays de Saint-Omer, site Monsigny, situé sis 17 rue des Bleuets à Saint-Omer sur laquelle sont érigés le bâtiment F (ancienne aumônerie) en R + 1 d'une surface de 470 m² et le bâtiment H (ancienne chapelle) en rez-de-chaussée d'environ 238 m² ;

Vu la délibération du 26 novembre 2015 du conseil d'administration du lycée professionnel du Pays de Saint-Omer, site Monsigny, à Saint-Omer donnant son accord à la désaffectation demandée et le mail de Monsieur SOUDANS, Proviseur du lycée du 04 octobre 2019 confirmant cet accord ;

Vu l'avis favorable du rectorat de l'académie de Lille sur la désaffectation d'une partie de la parcelle AT 308 et des bâtiments F et H édifiés dessus du lycée professionnel du Pays de Saint-Omer, site Monsigny, ceux-ci n'ayant plus d'utilité pédagogique ;

ARRÊTE

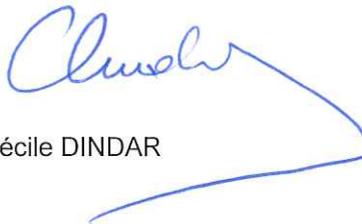
Article 1er : - Ne seront plus affectés à l'activité scolaire, une partie de la parcelle AT 308 et les bâtiments F et H s'y trouvant du lycée professionnel du Pays de Saint Omer, site Monsigny, situé sis 17 rue des Bleuets à Saint-Omer.

Article 2 : - La présente décision sera notifiée au président de la région Hauts-de-France et à la rectrice de l'Académie de Lille.

Article 3 : - La secrétaire générale pour les affaires régionales et le président de la région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **05 NOV. 2019**

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale
pour les affaires régionales



Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr